

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La ville de Joigny vous informe

Joigny, le mercredi 24 avril 2019

COMMÉMORATION DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE ET LA RECONNAISSANCE DE LA TRAITE ET DE L'ESCLAVAGE EN TANT QUE CRIME CONTRE L'HUMANITÉ

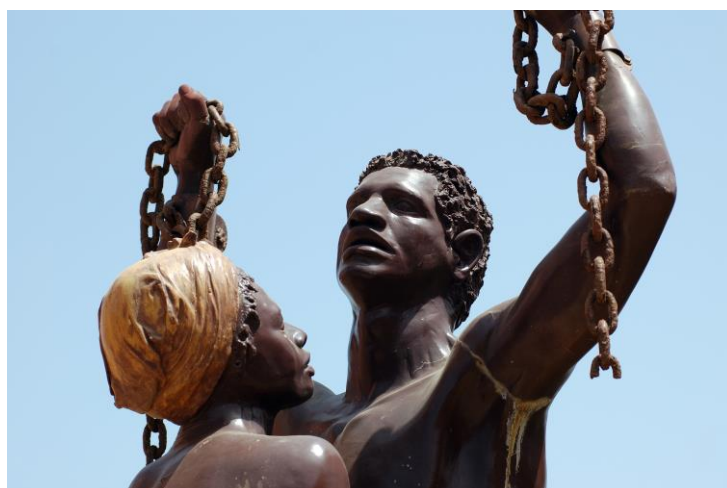
La loi du 21 mai 2001, dite "loi Christiane Taubira", a reconnu la traite négrière et l'esclavage comme un crime contre l'Humanité. Le décret n°2006-388 du 31 mars 2006 fixe la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition, au 10 mai.

À l'occasion de cette journée, des actions sont menées par l'Éducation nationale, notamment dans les centres de documentation et dans les établissements scolaires. Il s'agit également d'une **journée de réflexion civique sur le respect de la dignité humaine et la notion de crime contre l'Humanité**.

Bernard Moraine, maire de Joigny, Raphaël Adjobi, président de l'association "La France noire", ont le plaisir d'inviter la population à **commémorer l'abolition de l'esclavage et la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'Humanité**, le **vendredi 10 mai 2019 à 18h15** - salons de l'hôtel de ville.

La chorale Croq'Notes de Brion donnera une représentation et la présentation de l'exposition "Senghor, l'Africain Universel" sera ouverte au public dès 17h45.

L'exposition sera visible du lundi 13 mai au vendredi 17 mai dans le hall de l'hôtel de ville, pendant les heures d'ouverture de la mairie.



Contact : Audrey KORUM

Tél. 03 86 92 48 09 - Fax : 03 86 92 48 01 – audrey.korum@ville-joigny.fr

Mairie de Joigny - 3 quai du 1^{er} Dragons - BP 210 - 89306 Joigny Cedex

www.ville-joigny.fr